

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE n° 01/2020

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020 À 14H30

Présents :

Madame CARDINE Elisabeth, représentante des familles
Madame DUREL Claude, représentante de l'association du site de Saint Sauveur le Vicomte
Madame ENAULT Simone, représentante des familles
Madame LEFAUCONNIER Anne, représentante du personnel
Monsieur LEQUERTIER Michel, représentant de la mairie de Magneville
Madame LEVEEL Brigitte, présidente du Conseil de la Vie Sociale de Magneville
Madame QUINET Martine, représentante des familles
Madame THEBAUD Catherine, représentante des familles

Absents - Excusés :

Madame BEAUJARD Maryse, représentante des familles
Madame DODEMAN Monique, représentante du personnel
Monsieur ENAULT Philippe, représentant des familles
Monsieur LACOLLEY Daniel, représentant de la mairie de Saint Sauveur le Vicomte

Assistaient également :

Monsieur LEBRETON Bertrand, directeur
Monsieur DUCHEMIN Maurice, maire de Magneville
Madame ABOUL Florie, adjoint administratif – secrétaire de séance
Madame LEGRAND Delphine, cadre de santé

I – Plan de retour rapide à la normale

Cette information aux familles fait suite à l’allocution du président de la République le dimanche 14 juin. Un protocole a été publié avec un certain nombre d’instructions à destination des directeurs afin qu’ils établissent un plan de retour rapide à la normale pour le 22 juin. Le CVS devait être concerté pour une mise en application le 25 juin. Ce plan a été élaboré avec les directeurs des EHPAD de Montebourg et du Val de Saire. L’objectif étant de prioriser les visites des proches sans rendez-vous, de mettre fin au confinement en chambre et de reprendre les admissions et les interventions des libéraux.

Ce plan devra s’accompagner d’une vigilance accrue, des clusters ont été identifiés à Rouen et dans le Sud Manche avec un indice de reproduction de 1,6. Il faut que chacun soit responsable et respecte les consignes affichées à l’entrée de l’EHPAD. Le risque est que si il y a le moindre cas, le reconfinement serait inévitable et il serait dommage de perdre le bénéfice de ce qui a été fait jusqu’à présent.

Les visites vont reprendre sans rendez-vous, il n’y aura plus de contrôle à l’entrée, les visiteurs devront porter un masque qui pourra être en tissu. Les sorties individuelles seront à nouveau possibles comme les sorties collectives mais ces dernières ne seront pas la priorité.

Il n’y a pas eu de cas de Covid pendant le confinement. Monsieur BRIENS, maire de Saint Sauveur le Vicomte, est prévenu dès qu’il y a une suspicion et la politique de l’établissement est que dès le moindre doute, les résidents comme le personnel sont testés. Tous les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux sont fortement incités à tester l’ensemble des résidents et du personnel en préventif mais comme d’autres EHPAD, Monsieur LEBRETON se voit difficilement mettre cela en place. Trois journées seraient nécessaires pour tester 170 personnes et le médecin coordonnateur devrait faire une ordonnance par résident. Les laboratoires sont qui plus est débordés et à Cherbourg, ils ont le matériel mais n’ont plus le personnel. L’ARS (Agence Régionale de Santé) a finalement rappelé que ce choix était à la convenance des établissements. Si des cas étaient avérés chez des résidents, il faudrait déplacer les résidents de chambre et les regrouper dans une partie de l’établissement.

Chaque étape doit être revue afin d’établir ce retour à la normale pour par exemple la reprise du PASA (Pôle d’Activités et de Soins Adaptés) ou l’accueil des aidés dans le cadre du café des aidants. Dans ce plan, Monsieur LEBRETON a retracé les événements passés afin d’en rappeler la chronologie.

Les masques chirurgicaux ont été distribués au personnel en contact avec les résidents à partir du 24 mars. Au départ, le port du masque n’était pas obligatoire en raison des problèmes d’approvisionnement. Le Conseil Départemental livre l’EHPAD en masques. Il est extrêmement difficile d’être livré en gants actuellement et les prix ont été multipliés par 4.

Les repas en salle à manger le midi ont repris le 5 mai. Ils n'ont pour l'instant pas repris le soir pour une question d'organisation du personnel et parce que certains résidents préfèrent rester en chambre. Un renfort de personnel a été mis en place le midi.

Pamela qui travaille normalement au PASA sur le site de Saint Sauveur est venu assurer les rendez-vous physiques et sur Skype à Magneville. Ces conversations vidéo ont pu perturber certains résidents, Monsieur LEBRETON est conscient qu'il n'y a pas de situation complètement satisfaisante.

Le plan de retour à l'activité normale prévoit le 25 juin **la reprise des visites sans rendez-vous** 7 jours sur 7 et Monsieur LEBRETON précise que tous les établissements ne l'ont pas fait. Les visites sont limitées à 2 personnes afin de respecter les distances. Le 10 juillet prévoit la fin de l'urgence sanitaire mais qui va dépendre de la situation sanitaire. Il faut rester prudent, le weekend dernier, un indicateur passait à l'orange en Normandie. Le respect strict des gestes barrières en appelle à la responsabilité collective. Le personnel fait attention à porter des masques dans leur vie privée, c'est important pour tous, la direction demande à ce que les visiteurs fassent de même. Le registre des entrées est maintenu avec l'affichage des consignes au moins jusqu'au 10 juillet.

La reprise des admissions est essentielle car elles déterminent la majorité des recettes de l'établissement. Cette pandémie occasionne des surcoûts en personnel, en matériel, en produits d'entretien qui devraient être compensés mais Monsieur LEBRETON pense que ce ne sera pas à la hauteur des dépenses réalisées.

La reprise de la vie sociale demande à être vigilant sur les moments de rencontre. Si un membre du personnel est contaminé, c'est le problème de la promiscuité qui se pose, il faut garder nos distances. Les bénévoles pourront de nouveau intervenir à partir du 10 juillet.

Les sorties individuelles seront également à nouveau autorisées à partir du 10 juillet ainsi que les sorties **collectives** en petit comité. A partir de demain, les familles pourront sortir les résidents dans les extérieurs de l'EHPAD. Depuis la semaine dernière, les résidents peuvent se revoir dans leurs chambres avec le port du masque. Pour l'instant, les familles ne pourront pas revenir manger avec les résidents. A ce stade, Monsieur LEBRETON propose de voir comment ça se passe car il faut être vigilant avec tout ce qui concerne les regroupements.

A partir de la semaine prochaine, l'équipe d'animation va reprendre le **PASA** par petit groupe.

En cas de cas avéré dans l'établissement, il y aura un **dépistage** massif. Le personnel en sera informé demain au CTE (Comité Technique d'Etablissement).

Le mailing des familles est en train d'être revu afin que l'établissement puisse toutes leur envoyer des informations. Le site internet a été consulté 180 fois en une semaine.

Le texte accordant la prime pour les aides-soignants est paru au Journal Officiel (JO) en janvier 2020 mais l'établissement n'a à ce jour reçu aucun financement. La prime COVID s'élève à 1 000 € par agent donc au total 80 000 € qui seront versés fin juillet. Le texte est sorti au JO en espérant qu'elle soit financée. Un Conseil d'Administration aura lieu fin août afin de voter des décisions modificatives de budget.

Cette situation exceptionnelle demande à être réactif et à s'adapter au jour le jour.

II - ERRD 2019

Il n'y a pas eu de CVS pour le vote des résultats de l'exercice 2019. C'était le premier exercice des deux EHPAD fusionnés et le résultat n'est pas déficitaire. Le budget est toujours reparti en trois sections : l'hébergement, la dépendance et le soin.

Les produits de la vente de deux biens provenant d'un legs de Magneville s'élevant à 282 500 € ont été affectés dans une réserve afin de réaliser des travaux pour l'aménagement de l'étage du site de Magneville qui n'a pas été terminé en 2014.

La signalétique de l'établissement, l'installation de kit passerelles GSM pour les ascenseurs, l'achat d'autolaveuses, de matériel pour la laverie, des fauteuils roulants, du matériel pour la cuisine de Saint Sauveur ainsi que l'installation de moteurs pour le réarmement de trappes pour la sécurité incendie sur le site de Magneville sont les principaux investissements qui ont été réalisés en 2019. Cette année, une rampe pour la cuisine du site de Magneville sera aménagée et le ravalement du site de Saint Sauveur vient d'être refait.

III – Tarifs 2020

Le reste à charge des résidents de Magneville baisse cette année de 1.47 € par jour, soit 45 € par mois, alors qu'il augmente légèrement de 0.05 € par jour pour ceux de Saint Sauveur. Il y avait auparavant un fort écart entre les résidents de Saint Sauveur et de Magneville et suite à la fusion, si les tarifs n'avaient pas été réétudiés, celui de Magneville aurait beaucoup baissé contrairement à celui de Saint Sauveur qui aurait augmenté. Le Ticket Modérateur diminue de 0.20 €. Il fallait faire converger les deux tarifs. Depuis trois ans, la baisse des tarifs ne profite qu'à Magneville alors que Saint Sauveur a constaté plusieurs excédents. Les tarifs des nouveaux entrants à Saint Sauveur et Magneville sont désormais identiques depuis le 1^{er} avril 2020. Le problème étant que pour les mêmes prestations, les nouveaux résidents payent moins cher que les résidents historiques à Magneville contrairement à Saint Sauveur où c'est l'inverse. Cela avait fait l'objet de discussions au Conseil d'Administration et aux CVS. Il faut rappeler que globalement, la fusion profite plus à Magneville : un deuxième poste de nuit a été financé, les tarifs ont baissé grâce à la fusion, une animatrice est présente le mardi ainsi que du temps infirmier le weekend.

contrairement à Saint Sauveur où c'est l'inverse. Cela avait fait l'objet de discussions au Conseil d'Administration et au CVS. Il faut rappeler que globalement, la fusion profite plus à Magneville : un deuxième poste de nuit a été financé, les tarifs ont baissé grâce à la fusion, une animatrice est présente le mardi ainsi que du temps infirmier le weekend.

Les charges de la section dépendance concernent principalement les dépenses de personnel et les produits d'incontinence. La situation reste tenable car il est désormais autorisé de modifier la ventilation par sections tarifaires de certaines dépenses. Cela impacte le prix de journée mais c'est la seule marge de manœuvre qu'il y est de plus ventiler par exemple les produits entretien sur la section hébergement.

La coupe Pathos qui devait avoir lieu en mars est reportée en octobre. Ce score, calculé à un instant T, va déterminer nos dotations pour les cinq prochaines années. Ce système oblige « économiquement » à prendre en charge des résidents médicalement lourds. La dépendance est traduite en termes de ressources, ce qui est éthiquement discutable. Il est à espérer que ce mode de financement soit revu dans les prochaines années.

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) de Saint Sauveur est géré par l'EHPAD et il se compose d'une infirmière coordinatrice et d'aides-soignantes. C'est au SSIAD de payer les honoraires des infirmières libérales qui interviennent cependant les dotations sont loin d'être suffisantes. Monsieur LEBRETON avait demandé en 2019 un crédit non reconductible de 30 000 € mais seulement 10 000 € ont été octroyés. Comme beaucoup de structure de ce type, le SSIAD constate un déficit de 27 000 € en 2019. Il n'est cependant pas recevable de sélectionner les patients. Il devrait y avoir une réforme des SSIAD et il est à espérer que la pandémie accélère la procédure ou bien que le coût des soins soit pris en charge par l'assurance maladie.

En raison de travaux réalisés pour adapter le système de téléphonie aux besoins grandissants de transmissions de données informatiques et de l'évolution du contrat de téléphonie, le Conseil d'Administration a donné son accord pour augmenter le forfait téléphonique des résidents de 2 € par mois à compter du mois prochain afin d'atténuer le surcoût de cette opération.

Pendant le confinement, les trois adjoints administratifs ont pu faire chacune du télétravail une journée par semaine et cette solution sera conservée à l'avenir.

L'organisation du méchoui le 1^{er} septembre à Magneville est compromise. L'association ALAMRM a aménagé le patio de Magneville avec des tables et des chaises et achètera peut-être des rideaux pour la tonnelle. Il faudra prévoir son inauguration en conservant les précautions d'usage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

La Présidente,
B. LEVEEL



